



COMMUNE
de
MEZIERES (FR)

Procès verbal de l'Assemblée communale du 21 décembre 2016

L'assemblée, légalement convoquée, compte 51 citoyennes et citoyens actifs. Elle est présidée par **M. Jean-Claude Raemy, Syndic**.

M. le Syndic ouvre l'assemblée. En préambule, il lit l'art.12 alinéa 1 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes et annonce que l'assemblée sera enregistrée, pour faciliter la rédaction du PV.

Il précise que la convocation à l'assemblée a fait l'objet d'une parution dans la FO No 48 du 2 décembre 2016, a été distribuée à tous les ménages, affichée au pilier public et publiée sur le site de la commune.

M. Le Syndic désigne deux scrutateurs : M. Jean-Marc Pittet
M. Gaston Richoz

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 22 juin 2016 (*il ne sera pas lu. Il pourra être consulté au pilier public, sur le site internet ainsi qu'au secrétariat communal, art 13 al. 2a RELCo*)
2. Budgets 2017
 - 2.1 Fonctionnement
 - 2.2 Investissements
 - 2.2.1
 - a) Achat camion échelle
 - b) Financement de l'achat d'un camion échelle
 - 2.2.2
 - a) Réfection routes communales
 - b) Financement pour la réfection des routes communales
 - 2.2.3
 - a) Achat de matériel pour l'édilité
 - b) Financement de l'achat de matériel pour l'édilité
 - 2.2.4
 - a) Adduction eau GAGEC (Groupement d'adduction d'eau Grangettes, Estévenens, Le Châtelard, Massonnens, Berlens La Neirigue
 - b) Financement pour l'adduction eau GAGEC
 - 2.2.5
 - a) Frais pour le plan d'aménagement local
 - b) Financement pour le plan d'aménagement local
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation du budget de fonctionnement 2017
 - 2.5 Approbation du budget d'investissements 2017
3. Délégation de compétence de Fr. 5'000.- au Conseil communal pour les opérations liées à l'art. 10 let. G à K de la loi sur les communes.
4. Approbation du règlement relatif à la gestion des déchets (le règlement peut être consulté à l'administration communale)
5. Divers

M. Le Syndic demande si l'ordre du jour appelle des questions, ce n'est pas le cas.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 22 juin 2016

Le procès-verbal a été mis sur le site internet, affiché au pilier public et mis à disposition au secrétariat communal, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Comme il n'y a aucune remarque, **M. le Syndic** propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

Vote : le procès-verbal est accepté à l'unanimité

M. Le Syndic donne la parole à M. Girardin

2. Budget 2017

2.1. Budget de fonctionnement

M. Girardin présente le budget 2017

Administration : la différence est liée à l'engagement d'une nouvelle secrétaire.

Ordre public : charges supplémentaires de Fr. 5'000.- pour le service des curatelles. Une taxe non pompier qui va rapporter Fr 12'000.- ceci du fait du nouveau règlement voté en janvier dernier.

Enseignement et formation : principalement des charges liées avec les augmentations suivantes : de Fr 51'000.- pour la 1^{ère} tranche du nouveau CO, Fr 10'000.- pour la participation aux frais du Bicubic et Fr. 6'000.- pour la contribution aux cours spéciaux (logopédie, etc.).

Culte, culture, loisirs : pas de commentaire.

Santé : charges liées en provenance du canton de Fr. 44'000.- pour les homes médicalisés et Fr. 15'000.- pour les soins ambulatoires.

Affaires sociales : augmentation des charges pour la structure d'accueil extrascolaire de Fr. 5000.- notamment pour l'engagement d'une personne supplémentaire pour gérer l'accueil des enfants.

Transports et communications : augmentation du traitement du personnel édilitaire et auxiliaire de Fr. 3'000.- et achat de matériel pour l'employé communal de Fr. 5'000.-

Ordures ménagères : compte équilibré dans ce compte est compris Fr 13'000.- pour la location des bennes du nouveau système Ecopress, Fr 10'000.- pour l'assainissement de la décharge du Tremblex et des rentrées pour Fr. 30'000.- supplémentaires concernant l'introduction à la taxe au poids.

Protection et aménagement : approvisionnement en eau et protection des eaux ce sont des charges équilibrées, Fr. 4'000.- ont été budgétés du fait de l'augmentation de la population.

Economie : pas de commentaire.

Finances et impôts : Impôt sur le revenu Fr. 133'000.-, nous aurions pu mettre Fr. 120'000.- supplémentaire dans ce poste selon le service cantonal des contributions, toutefois nous avons été prudent, impôt sur la fortune Fr. 3'000.-, contribution immobilière Fr. 5'000.- et ristourne d'impôt cantonal sur les véhicules Fr. 5'000.-.

Budget fonctionnement 2017

Charges Fr. 3'44'637.15.-

Produits Fr. 3'484'449.50.-

Excédent de produits de Fr. 42'812.35.-.

Le budget de fonctionnement appelle-t-il des questions.

M. Cédric Margueron : les comptes 2015 il y avait eu une belle augmentation et le budget 2017 est en dessous, avez-vous une explication ?

M. Girardin : je ne peux répondre à cette question. Les chiffres qui nous ont été donnés par le service cantonal des contributions se basaient sur une année 2014 qui était totalement facturée ce qui a permis de projeter les avis de taxation envoyés en 2015 et sur cette base il y a une projection qui a été faite pour 2017 qui tient compte des rentrées fiscales cantonales et des différents paramètres qui ont changé au niveau cantonal.

2.2 Budget d'investissements

M. Girardin, nous allons vous présenter les différents investissements afin d'avoir une vision d'ensemble.

Acquisition d'un camion échelle, il s'agit pour le CSPI Glâne centre de participer au financement d'un véhicule camion échelle, celui dont nous disposons à présent est vieux de 25 ans et de le maintenir en activité est trop coûteux. Véhicule d'intervention incontournable. Le financement par l'ECAB et des rabais intéressants. Je vous propose d'accepter cet investissement pour Fr. 37'000.- qui sera financé soit par les liquidités ou un emprunt si nécessaire.

Réfection des routes communales, M. Silvio Keller, la construction d'un chemin piétonnier, nous avons un nouveau quartier à la sortie de Mézières et pour l'instant il n'y a pas de trottoir. Ce chemin est prévu depuis le Colorado jusque chez Mme Guillet.

Achat matériel pour l'édilité, M. Keller, il s'agit d'un achat d'une motofaucheuse afin de pouvoir désherber les nouveaux talus qui se trouvent sur la route de débord également aussi pour tous les autres bords.

Adduction d'eau GAGEC, M. Daniel Droux : Fr. 15'000.- pour l'élaboration d'un plan des infrastructures en eau potable (PIEP). Ceci a été fait en 2015 pour la commune de Mézières et c'est une exigence du SAAV (service alimentaire et vétérinaire).

Chaque commune du canton a dû en réaliser un, cette exigence s'applique également pour les distributeurs d'eau tels que le GAGEC. Les principaux objectifs d'un tel plan sont les suivants :

- Planification de la distribution et de la défense contre l'incendie
- Vue d'ensemble du réseau de distribution
- Prise en compte des risques comme la sécheresse
- Planification stratégique de la distribution d'eau potable
- Instrument de pilotage pour l'administration et une aide pour le fontainier.

Il faut savoir que la part pour la commune de Mézières est de 19.41%.

Fr. 50'000.- la pose de compteurs d'eau à l'entrée de chaque commune.

Actuellement, les frais de fonctionnement du GAGEC sont répartis par une clé qui prend en compte uniquement le nombre de compteur d'eau des bâtiments raccordés et le nombre de bornes hydrantes.

La pose de compteurs à l'entrée des communes offrira les avantages suivants :

- Une clé de répartition plus précise qui pourra être élaborée sur le principe du consommateur-payeur avec des décomptes clairs et effectifs
- Les communes pourront comparer les quantités consommées sur le GAGEC et les quantités facturées aux abonnées
- Les compteurs installés permettront au GAGEC de détecter une fuite

Le montant pour Mézières serait de Fr- 12'620.- soit le 19.41%.

Fr. 15'000.- frais pour le plan d'aménagement local, Mme Monique Morel :

La situation du PAL est prévue bientôt et Fr. 5'000.- sont provisionnés pour le travail d'Archam & partenaire qui aide à avancer dans ce projet, et Fr. 10'000.- pour les frais d'avocats essentiellement.

Au sujet de la validité du PAL il a été retardé suite à une décision du tribunal cantonal. Une approbation partielle ou totale au niveau du PAL est annoncée pour courant février.

M. Girardin précise encore que les frais de mensuration, plan des infrastructures, vente de terrain sont des reports.

Budget d'investissement 2017

Charges Fr. 210'400.-

Produits Fr. 252.250.-

Excédent de charge Fr. 41'850.-

M. Le Syndic demande s'il y a des questions.

Mme Marie-France Morel, pourquoi le chemin piétonnier va seulement jusqu'à chez Mme Guillet et pas jusqu'à la laiterie.

M. Keller, nous avons réfléchi et finalement qui va jusqu'à la laiterie à pied ?

M Le Syndic, question très pertinente et nous avons bien réfléchi mais c'est une première étape et nous ne pouvons investir plus que les moyens de la commune. Mais effectivement c'est une chose que nous avons déjà discuté ainsi qu'avec Mme Guillet pour son terrain et après nous pourrons poursuivre. Il y aura d'autre chose qu'on devra certainement encore aménager dans la commune.

M. André Baudois demande si on avait aussi fait la réflexion pour d'autres quartiers comme la route de l'Eglise vers la Jambonnière.

M. Keller, oui nous avons prévu un chemin piétonnier depuis la croisée de Berlens chose que j'ai vue avec la DAEC (Direction aménagement et de constructions) et dans ce quartier un chemin piétonnier va se faire aussi.

M. Le Syndic demande s'il a y d'autres questions ce n'est pas le cas, il passe la parole à la commission financière.

2.3. Rapport de la commission financière

M. Denis Davet indique que la commission financière s'est réunie le 16 novembre 2016 en vue de l'étude des budgets 2017. Des explications complètes ont été fournies par MM. le Syndic et Girardin.

La commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement et le budget d'investissements 2017.

M. le Syndic remercie **M. Davet** et la commission financière pour les bons rapports qu'ils entretiennent avec le conseil communal.

Le rapport de la commission financière est joint au PV.

Avez-vous des questions, ce n'est pas le cas.

2.4 Approbation du budget de fonctionnement 2017

Le budget de fonctionnement 2017 est accepté par 56 oui et 1 abstention.

2.5 Approbations du budget d'investissements 2017

2.2.1 Les personnes qui acceptent l'achat d'un camion échelle sont priées de lever la main.

L'achat d'un camion échelle est accepté par 49 oui et 2 abstentions.

2.2.2 Les personnes qui acceptent la réfection des routes communales sont priées de lever la main.

La réfection des routes communales est acceptée par 50 oui et 1 abstention.

2.2.3 Les personnes qui acceptent l'achat de matériel pour l'édilité sont priées de lever la main.

L'achat de matériel pour l'édilité est accepté par 50 oui et 1 abstention.

2.2.4 Les personnes qui acceptent l'élaboration du Plan des infrastructures d'eau potable et la pose de compteurs d'eau sont priées de lever la main

Cet objet a été accepté par 50 oui et 1 abstention

2.2.5 Les personnes qui acceptent les frais pour le PAL sont priées de lever la main.

Les frais pour le PAL ont été acceptés par 48 oui 3 abstentions.

3. Délégation de compétence de Fr. 5'000.- au Conseil communal pour les opérations liées à l'art. 10 let. G à K de la loi sur les communes.

M. Le Syndic lit ces articles ensuite demande s'il y a des questions, ce n'est pas le cas

Les personnes qui acceptent cette délégation de compétence de Fr. 5'000.- sont priées de lever la main.

La délégation de compétence est acceptée par 41 oui et 10 abstentions.

4. Approbation du règlement relatif à la gestion des déchets

M. Keller, le règlement des déchets a légèrement changé suite à la taxe au poids.

Voici les changements :

Art. 20 d'une taxe proportionnelle (taxe au poids)

Art. 21 la taxe de base annuelle est fixée au maximum à Fr. 150.- par ménage

Art. 22 la taxe au poids est fixée au maximum à 70 centimes par kilo de déchets destinés à l'incinération TVA incluse.

Art. 26 le conseil communal prononce les amendes en la forme de l'ordonnance pénale, Le condamné peut faire opposition par écrit auprès du Conseil communal, dans les 10 jours dès la notification de l'ordonnance pénale.

M. Le Syndic avez-vous des questions ?

M. Baudois, nous rentrons dans un nouveau système pour moi c'est ok, nous avons encore des anciens sacs comme d'autres personnes et je voulais savoir s'il y a un mois de transition.

M. Keller, le problème c'est que le contrat avec le transport des containers se termine au 31.12.2016. Nous avons donné le plus d'informations possibles dans le Grappillon et l'envoi d'un Flyer.

Encore une question pour les Pampers avez-vous fait quelques choses comme dans d'autres communes.

M. Le Syndic, pour les enfants nés dans la commune dans l'année, nous faisons un don de Fr. 100.-.

M. Cédric Margueron, quand il y a des modifications de règlement vous pourriez à la limite les mettre sur le site comme les comptes.

M. Paul Majcherczyk, oui nous l'avons mis, mais peut être pas assez visible. Nous prenons note pour la prochaine fois.

Encore une question, pourquoi vous ne mettez pas sur le site la date des déchets encombrants.

M. Keller, nous l'avons déjà dit précédemment en assemblée communale que le conseil communal ne désire pas mettre l'information sur le site à cause du tourisme qui pourrait venir mettre leurs déchets encombrants.

M. Le Syndic, pas d'autres questions ce n'est pas le cas nous passons au vote.

Les personnes qui acceptent le règlement relatif à la gestion des déchets sont priées de lever la main.

Le règlement relatif à la gestion des déchets est accepté à l'unanimité.

5. Divers

Transports

M. Le Syndic, donne des informations sur les transports de Berlens. Suite à un contact avec les TPF il n'y a pas de transports possible, Berlens est considéré comme village à voie sans issue donc il ne serait pas subventionné ni par le canton, ni par la confédération. Une solution serait que Romont décide de faire comme à Bulle « Le Mobulle » et là il n'y aurait aucun problème et on serait certainement subventionné par le canton. Nous avons une rencontre au printemps 2017 avec les transports.

Objets encombrants

Nous demandons d'avoir de la politesse au niveau du personnel. Nous avons un règlement au niveau des déchets de ce qu'on peut mettre ou ne pas mettre.

J'ai aussi fait une petite visite dans les classes car au début de l'hiver notre employé a été mettre des piquets pour la neige et nous avons trouvé un bon nombre de piquets cassés par les enfants.

Terrain en face du bâtiment communal

Mme Morel, il y a eu la mise à l'enquête pour un projet de 2 immeubles en face du bâtiment communal à Mézières. Nous avons reçu 2 oppositions, elles sont actuellement en étude et nous attendons. Une fois une conciliation ou un arrangement trouvé, le dossier sera transmis à Fribourg et Fribourg tranchera. Si aucun arrangement n'est trouvé, c'est la Préfecture qui va décider.

Fusion des écoles

M. Majcherczyk, comme vous le savez une nouvelle loi scolaire entre en vigueur d'ici 2018 qui exige minimum 8 classes à Mézières nous n'arrivons pas à ces 8 classes. Depuis plusieurs années le conseil communal travaille pour trouver une solution. En décembre 2016 nous avons présenté différentes variantes à Mézières. Suite aux commentaires et réflexions nous avons opté pour que tous les élèves aillent à l'école à Romont et créer un seul cercle scolaire avec les communes de Mézières, Romont et Billens. Nous avons communiqué notre décision à la Préfecture.

En mars 2016, à la fin de la dernière législature les 3 communes se sont réunies pour faire le tour de la situation et décider de créer un groupe de travail pour le nouveau cercle scolaire avec le but de mettre à l'enquête le nouveau bâtiment scolaire dès septembre.

Mais le projet a pris un peu de retard car le nouveau conseil communal de Romont voulait prendre connaissance du projet de construction de l'école. Il voudrait réduire le coût du bâtiment et en même temps améliorer le projet notamment au niveau du flux des élèves qui n'était pas optimal. Actuellement la commune attend le chiffrage du projet modifié.

Enfin en décembre 2016 le groupe de travail constitué et séance de travail planifiée pour janvier. Nous donnerons à la prochaine assemblée communale les nouvelles de l'avancement du projet.

M. Margueron, pour quand l'utilisation de la nouvelle école.

M. Majcherczyk, pas de commentaire pour les dates mais ce ne sera pas pour 2018.

M. Le Syndic donne la parole à l'Assemblée pour des questions.

M. Yves Morel, où en sont les ondes de l'antenne

M. Le Syndic, nous avons fait suivre le dossier et les oppositions au SECA, ils nous ont demandé un complément de dossier ce que nous avons fait et maintenant nous attendons.

Mme Marie-Claude Jobin, pouvons-nous savoir la position du conseil communal à ce sujet.

M. Le Syndic, le conseil communal s'est opposé.

M. Jacques Demierre demande si la secrétaire démissionne

M. Le Syndic, non tout simplement elle prend sa retraite à la fin 2017.

Mme Jobin serait-il possible d'avoir des bancs supplémentaires dans les endroits publics.

M. Keller, c'est la corporation forestière qui les fabriquent, nous allons en mettre deux à l'Eglise.

Encore une chose, jeudi prochain c'est le dernier jour des sacs poubelle taxés, les Ecopress sont en service.

M. Gaston Richoz, demande si les eaux usées seront mises en séparatif dans la région de Berlens ou pas.

M. Droux, j'ai reçu que très peu d'informations à ce sujet mais ça coûterait Fr. 50'000.- par maison pour la commune. Actuellement le territoire Mézières et Berlens est couvert à 70% en unitaire. Maintenant à chaque fois que nous ouvrons une route on passe une conduite pour mettre en séparatif.

Mme Morel, est-il possible de reprendre la route du Château.

M. Le Syndic, à l'époque les propriétaires n'étaient pas d'accord. La commune serait prête à la reprendre mais pas dans l'état actuel.

Comme il n'y a plus de question, **M. Le Syndic** tient à remercier toutes et tous pour leur participation à cette assemblée et remercie, le personnel communal, les membres des différentes commissions ses collègues du conseil communal et les tenanciers de la Parqueterie pour la mise à disposition de la salle.

Il clôt l'assemblée en souhaitant, au nom du Conseil communal, de très Belles Fêtes de fin d'Année.

L'assemblée se termine à 20h35

Mézières, le 9 janvier 2017

La Secrétaire
Dominique Vuichard

Le Syndic
Jean-Claude Raemy